

Régie des quartiers de Besançon - Mise en place - Désignation des représentants de la Ville - Convention pour le fonctionnement

M. LE MAIRE, Rapporteur : La mise en place de la «Régie des Quartiers de Besançon» est une des priorités de la Politique de la Ville réaffirmée au Conseil Municipal du 15 janvier 1996 et inscrite dans les objectifs prioritaires du Contrat de Ville. Ce projet a été approuvé par la Commission de Pilotage du 29 mars 1996 en Préfecture, où siègent les autres partenaires financeurs.

Il est rappelé que cette association a pour objet de concourir par diverses activités à l'amélioration de la vie quotidienne des habitants des quatre quartiers concernés de Besançon (Clairs-Soleils, Fontaine-Ecu/Chaillot, Montrapon, Planoise), au développement de la citoyenneté et au renforcement du lien social, avec le souci de favoriser l'intervention et la responsabilisation collective des habitants.

Elle a également pour but de concourir à l'insertion professionnelle des habitants des quartiers par l'intégration de son action dans les dispositifs d'aide à l'insertion.

Elle s'interdit toute activité ou intervention politique, syndicale ou confessionnelle.

La mise en place de cette nouvelle structure «Régie des Quartiers de Besançon» permet de fusionner les Régies existantes (Fontaine-Ecu/Chaillot et Clairs-Soleils) en développant l'intervention sur deux autres secteurs : Planoise et Montrapon-Nord.

Au préalable, une consultation des habitants s'est déroulée avec les élus et le Service Politique de la Ville (secteur DSU) sur les quatre territoires par groupes de bâtiments. Les associations, services et organismes logeurs ont également été consultés.

Cette concertation a débouché sur la création de quatre Comités Locaux d'Usagers (Planoise, Clairs-Soleils, Fontaine-Ecu/Chaillot, Montrapon-Nord) qui ont élu chacun 6 représentants (3 titulaires, 3 suppléants) pour siéger au Conseil d'Administration de l'association «Régie des Quartiers». Son Assemblée Générale Constitutive s'est tenue le samedi 30 mars 1996 avec :

* adoption du projet de statuts,

* Assemblées Générales extraordinaires des Régies existantes pour faire dévolution de leurs biens à la nouvelle structure,

* Proposition de mise en place d'un Conseil d'Administration de 28 titulaires comprenant :

14 membres habitants et représentants des habitants :

- 12 habitants (3 x 4 territoires),
- 1 représentant du Comité National du Logement (CNL),
- 1 représentant de la Confédération syndicale du Cadre de Vie (CSCV).

14 membres institutionnels :

- 3 représentants de la Ville,
- 4 représentants des organismes logeurs,
- 1 représentant du Conseil Général ou autre partenaire,
- 6 représentants des organismes d'insertion et de formation.

Parallèlement était réalisée par un bureau spécialisé (SECAFI) une étude comprenant :

1) un plan de charges de l'activité économique de la Régie, c'est-à-dire la description de travaux susceptibles d'être confiés à celle-ci en conformité avec les règles en vigueur, par les organismes logeurs et la Ville.

2) le montage financier, notamment les subventions prévisionnelles annuelles susceptibles d'être affectées à l'activité sociale, d'insertion et aux services de proximité de la Régie.

La Ville pour sa part :

* a prévu une subvention de fonctionnement de 880 KF au Budget Primitif 1996 inscrite à l'imputation 92/49/65748/95005 47040,

* confiera des travaux à l'association, au fur et à mesure de ses projets et de sa montée en charge (entretien sur les espaces verts, sur la voirie, petits aménagements...) par conventions et dans le cadre de procédures avec consultations, comme cela sera également appliqué par les organismes logeurs.

Aussi, sur avis favorable de la Commission Politique de la Ville, le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le projet de statuts,
- décider de l'adhésion de la Ville à l'association,
- désigner les 3 représentants de la Ville au Conseil d'Administration (Maurice THIRIET, Marie-Guite DUFAY, Jean MILLE),
- autoriser ses représentants à exercer toutes fonctions de Direction, notamment celle de Président du Conseil d'Administration,
- autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir avec l'association et à verser à la Régie la subvention prévue.

M. BONNET : Vous évoquez justement le fait que la régie de quartier s'est déjà installée et a élu son Président, ce que nous apprécions dans la mesure où on ne met pas en cause ni le Président ni la régie de quartier, mais on constate aujourd'hui qu'on nous demande de désigner les délégués alors qu'un Conseil d'Administration s'est déjà réuni. Ne met-on pas la charrue avant les boeufs ou a-t-on mal compris ?

M. THIRIET : Nous avons par rapport à la régie de quartier à la fois l'obligation d'être sérieux, de ne pas pratiquer des effets d'annonce, donc de nous mettre en situation de démarrer rapidement. Il n'y a pas eu de Conseil d'Administration définitivement établi dans la mesure où par ailleurs les quatre bailleurs ont répondu en ordre décalé à l'offre d'être présents eux aussi parmi les institutionnels. Nous avons donc profilé afin de pouvoir tenir, mercredi prochain, un Conseil d'Administration valable qui nous permette de mettre en place le comité d'embauche répondant ainsi à la demande des gens avant les vacances, de telle sorte que les chantiers puissent être trouvés, les directeurs et les régisseurs nommés et que nous soyons opérationnels sinon très rapidement, du moins le plus rapidement possible. Ces mesures ont été prises de telle sorte que nous ne soyons pas obligés de dire aux 110 personnes qui se sont présentées dans les comités locaux d'usagers qu'il fallait attendre le mois de septembre. Nous avons fait sérieusement notre travail et j'espère que nous serons jugés sur ce sérieux, et je vous assure que nous continuerons dans cette voie.

M. BONNET : On ne doute pas de votre sérieux. Simplement, on ne comprend toujours pas car les effets d'annonce il y en a eus, même si vous n'êtes pas d'accord sur les mots. La presse annonce qu'un président a été élu et on nous réunit aujourd'hui pour désigner des délégués. Il y a eu un malaise dans l'opposition municipale sur ce sujet, on s'est demandé si on avait encore des raisons de voter ou pas. L'éclaircissement que vous nous apportez nous permet de savoir que le Conseil d'Administration ne s'est pas encore réuni mais ce n'était pas clair, la presse n'avait pas présenté les choses de cette manière.

M. LE MAIRE : Il y a eu l'Assemblée Générale Constitutive qui s'est tenue et le premier Conseil d'Administration se tiendra mercredi.

M. THIRIET : Je crois qu'il faut être clair aussi. C'est vrai que tout le monde est friand de donner très rapidement des noms et on n'allait pas faire semblant de ne pas savoir qui la Mairie proposerait. Donc effectivement des noms ont été donnés : Jean MILLE, Marie-Guite DUFAY, Conseillère Déléguée chargée du contrat de ville et moi-même afin, et cela vous le comprendrez très bien, que nous montrions l'intérêt fondamental que nous portons à la réussite de la régie. Nous demandons donc au Conseil Municipal de nommer ces trois représentants.

M. RENOUD-GRAPPIN : Je lis quand même dans la presse que M. Jean MILLE a été élu Président du Bureau du Conseil d'Administration. Donc est-ce qu'il a été élu par le biais d'un autre organisme ou déjà en tant que représentant de la Ville de Besançon ?

M. LE MAIRE : Vous lisez la presse et vous avez raison car il y a de bonnes informations dans la presse. C'est bien Jean MILLE qui est le Président.

M. THIRIET : Je crois que Marie-Guite y était, c'était bien écrit provisoire et tout le monde le sait très bien. Je crois qu'effectivement il y a une certaine mesquinerie à « chipoter » pour de telles choses. L'important, et on vous attend avec nous, c'est de faire réussir le processus de régie pour lequel vous avez dit le 15 janvier que vous vous absteniez mais que c'était une abstention qui valait soutien.

M. LE MAIRE : Monsieur BONNET, vous êtes intervenu deux fois, j'applique le règlement et ne vous cède pas la parole. On vous demande simplement une chose c'est de vous voir, vous et les autres, nous accompagner dans le travail que l'on fait dans les quartiers.

M. JACQUEMIN : Un simple mot, Monsieur le Maire, pour dire que M. BONNET est assidu aux travaux des commissions et à tout ce qui touche à la politique de la ville. Je te nais à le souligner ici.

M. LE MAIRE : Tant mieux, je m'en réjouis et j'espère qu'il aura d'autres compagnons autour de lui.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins huit abstentions, adopte ces propositions.

Visa préfectoral du 28 mai 1996.